

CHAZEY-BONS



Bulletin Municipal

⌘❖⌘❖⌘❖⌘❖⌘❖⌘❖⌘❖⌘

1er Semestre 2001

Le Mot du Maire ...

Voilà 4 mois que vous avez bien voulu me reconduire à la tête de notre commune et je pense qu'il n'est pas trop tard pour vous remercier de la large confiance que vous avez accordée à la nouvelle Municipalité .

Nous tâcherons de servir au mieux les intérêts de Chazey-Bons, et d'atteindre les buts que nous nous sommes fixés pour le bien-être et l'épanouissement de tous les habitants .

Bons, et chacun des hameaux doivent participer au développement de la Commune, aucun d'eux ne doit rester à l'écart .

En fonction de leur disponibilité de terrains, ou par leur situation géographique, certains ont une vocation plus artisanale ou commerciale, d'autres une vocation plus résidentielle, mais nous agissons pour que chacun d'entre eux concoure à l'enrichissement de tous, en privilégiant donc l'intérêt général .

En attendant le giratoire et l'aménagement de la RN 504 (crédits d'état), après la réfection de la rue des cités à Bons et l'installation d'un traitement de l'eau aux Ultra-Violets à la station de pompage, nous envisageons dans les 12 mois à venir la révision du Plan Local d'Urbanisme (ex Plan d'Occupation des Sols) et la construction d'une nouvelle station d'épuration à Rothonod .

Pour terminer ce propos, je voudrais remercier ici :

 *Le comité de rédaction qui a permis la parution de ce 1er bulletin de la nouvelle Municipalité ;*

 *Le comité de fleurissement, les employés communaux : Pierre, Hervé, Michel et tous les bénévoles qui ont planté et entretiennent massifs et jardinières ;*

Que les enfants (aidés par les recommandations de leurs parents !) et les adolescents respectent leur travail pour le bien-être de tous .

*Cordialement,
Lucien VERARD*

LE BUDGET 2001

Dépenses de Fonctionnement : 5 315 020 Frs

Les principaux chapitres en détail ...

* Charges à caractère général :	773 000 F
* Charges de personnel :	901 000 F
* Charges de gestion courante :	756 522 F
* Intérêts des emprunts :	147 776 F
* Charges exceptionnelles :	200 960 F
* Dépenses imprévues :	123 000 F

auxquelles s'ajoutent des opérations d'ordre budgétaires (écritures comptables) qui ne représentent pas des dépenses réelles pour la commune, comme :

* Participation à l'Investissement :	1 147 627 F
* Cessions d'immeubles (ateliers relais et terrains)	1 265 135 F

Quelques explications ...

☞ En ce qui concerne la cession des immeubles, cette dépense de fonctionnement s'équilibre avec une recette d'investissement (opération d'ordre budgétaire qui permet de sortir les biens de l'actif de la commune) . La recette réelle de ces opérations figure en section de fonctionnement.

☞ Les principales charges à caractère général (15% du budget) regroupent les dépenses relatives à : l'eau, l'électricité, les carburants, les combustibles, les frais d'affranchissement et de téléphone, les repas de la cantine, les taxes foncières, les taxes et impôts sur les véhicules (vignette), la taxe adème (ordures ménagères) ;

☞ Les frais de personnel (17% du budget) se divisent en 2/3 environ pour les salaires et 1/3 pour les charges ;

☞ Les charges de gestion courante (14% du budget) comprennent les indemnités de fonction des élus, les participations diverses aux organismes de regroupement (SIVOM = 222 500 F, Syndicat d'électricité, Entente Interdépartementale de démoustication = 11 500 F), les subventions aux associations (= 51 000 F) ainsi que la participation de la commune à l'Aide Sociale du Département (= 11 500 F), participation au service départemental d'incendie et de secours (= 70 000 F) + pour cette année participation aux travaux réalisés dans la Commune par le Syndicat du Furans = 72 500 F et enfouissement des réseaux TELECOM dans la rue des cités = 65 000 F .

 SIVOM -

- Coût du ramassage et du traitement des ordures ménagères +
déchetterie → 222 500 + 12 500 (taxe ADEME) = 235 000 F soit environ 18%
d'augmentation .

- Recette récupérée par la taxe ordures ménagères sur foncier bâti
= 160 000 F

Recettes de fonctionnement : 5 315 020 Frs

Les principaux chapitres en détail...

* *Produits des services du domaine :* 70 000 F
(Cantine, garderie, participation scolaires pour enfants d'autres communes
scolarisés à Chazey-Bons)

* *Impôts et Taxes :* 1 867 900 F
dont 196 650 F de Taxe d'habitation
455 715 F de Foncier bâti
31 682 F de Foncier non bâti
982 550 F de Taxe professionnelle

* *Dotations et subventions :* 770 500 F
(Etat + Département)

* *Produits divers de gestion courante :* 115 000 F
dont locations des bâtiments communaux (appartements et salle des fêtes)
→ diminution sensible par rapport à l'année 2000 en raison de la vente des ateliers
relais et des locations de la salle des fêtes réduites aux résidents de Chazey-Bons .

* *Atténuation de charges (diminution charges personnel communal)*
11 000 F

* *Opérations d'ordre budgétaires :* 62 437 F

* *Cession immeubles :* 1 202 600 F

* *Excédent des années précédentes :* 1 215 583 F

*Pour information, vous trouverez page suivante le tableau des taxes appliquées dans
les autres communes du canton de Belley ...*

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Travaux réalisés par la commune de Chazey-Bons et pour certains en partenariat avec la Communauté de Commune de Belley (ex-District) ou le Syndicat d'Electricité de l'Ain -

☞ Voirie

- Rue des Cités (réalisée par la Communauté de Communes) = 360 000 F ;
 - Enfouissement des réseaux = 407 385 F ;
 - Bordures zone de Penaye et signalisation = 25 000 F ;
 - Renforcement des berges du fossé longeant la RD 32 dans la traversée de Chazey non réalisé en 2000 ;
 - Achat de terrain = 50 000 F ;
 - Entretien de divers chemins ruraux
 - Provision pour aménagement de sécurité entrée sud de Bons = 747 000 F
- La réalisation de ces travaux doit intervenir courant 2002 .*

☞ Rénovation des vitraux l'Eglise de Bons (travaux programmés pour juillet 2001) = 51 000 F

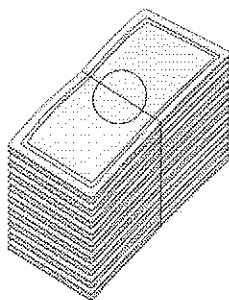
☞ Décrépissage, sablage et jointage des pierres de la partie la plus endommagée de la façade nord de l'église de Bons par l'entreprise BONNARD + travaux d'électricité = 87 000 F

☞ Création d'un ossuaire au cimetière de Bons = 15 000 F

☞ Liaison froide cantine = 20 000 F

☞ Achat mobilier et matériel (notamment tracteur pour entretien des espaces verts) = 124 000 F

☞ Remboursement d'emprunts = 1 190 000 F
(remboursement emprunt des ateliers relais qui ont été cédés aux entreprises IMOP -MADEP et AMB) .



ETAT DES IMPOSITIONS LOCALES
des
COMMUNES DU CANTON DE BELLEY

ANNEE 2000

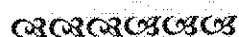
COMMUNES	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier non Bâti	Taxe Professionnelle
AMBLEON	7,06	10,12	31,79	9,07
ANDERT-CONDON	4,00	5,50	23,04	13,44
ARBIGNIEU	4,31	9,64	33,93	16,64
BELLEY	9,85	12,44	38,68	12,38
BREGNIER-CORDON	3,20	8,81	21,62	10,01
BRENS	3,14	7,89	30,33	8,79
CHAZEY-BONS	4,50	9,50	22,63	9,14
COLOMIEU	7,27	10,41	38,03	9,43
CONZIEU	7,76	11,96	34,08	12,00
CRESSINS-ROCHEFORT	5,69	9,98	39,07	23,69
IZIEU	7,72	9,33	44,42	19,94
LAVOURS	7,40	8,64	35,94	4,38
MAGNIEU	5,51	9,34	43,31	15,23
MASSIGNIEU-DE-RIVES	6,19	12,37	36,17	20,23
MURS ET GELIGNIEUX	7,07	14,61	38,06	16,36
NATTAGES	7,73	13,39	42,60	11,64
PARVES	7,38	9,41	29,86	12,00
PEYRIEU	6,44	8,95	32,21	9,98
POLLIEU	11,52	18,72	54,06	19,20
PREMEYZEL	6,00	8,05	41,07	14,90
SAINT-BOIS	4,60	8,61	25,45	3,42
SAINT-CHAMP-CHATONOD	7,42	11,69	39,07	13,00
SAINT-GERMAIN-LES-PAROISSES	6,27	10,08	38,69	10,56
VIRIGNIN	4,21	8,36	27,86	7,19

LE CONSEIL MUNICIPAL



Lucien VERARD, Maire

Pierre DUPORT, 1er Adjoint
Anthelme PICCINI, 2° Adjoint
Michel ARCHER, 3° Adjoint
Jean-Luc POFILET, 4° Adjoint



Annie BERTHET
Colette BLANCHARD
Didier BONNARD
Valérie CARPIN
Laurent JOLY
André MASLANKIEWICZ
René MOULIN
Gabrielle PERGE
Emile PERRAUD
Philippe SATRE



የጥንታዊ የግብርና ስርዓት

የጥንታዊ የግብርና ስርዓት

የጥንታዊ የግብርና ስርዓት

የጥንታዊ የግብርና ስርዓት
የጥንታዊ የግብርና ስርዓት
የጥንታዊ የግብርና ስርዓት
የጥንታዊ የግብርና ስርዓት

የጥንታዊ የግብርና ስርዓት

የጥንታዊ የግብርና ስርዓት
የጥንታዊ የግብርና ስርዓት
የጥንታዊ የግብርና ስርዓት
የጥንታዊ የግብርና ስርዓት
የጥንታዊ የግብርና ስርዓት
የጥንታዊ የግብርና ስርዓት
የጥንታዊ የግብርና ስርዓት
የጥንታዊ የግብርና ስርዓት
የጥንታዊ የግብርና ስርዓት
የጥንታዊ የግብርና ስርዓት



DELEGATIONS et COMMISSIONS

Délégations du Maire

* Mr Pierre DUPORT, 1er Adjoint	:	Délégué aux finances
* Mr Anthelme PICCINI, 2° Adjoint	:	Délégué à l'urbanisme
* Mr Michel ARCHER, 3° Adjoint	:	Délégué à l'environnement et au cadre de vie
* Mr Jean-Luc POFILET, 4° Adjoint	:	Délégué à la voirie

Organismes Intercommunaux

- COMMUNAUTE DE COMMUNES de BELLEY BAS-BUGEY

* Lucien VERARD et Pierre DUPORT

- SIVOM du BAS-BUGEY

Titulaires :

* Michel ARCHER
* Jean-Luc POFILET

Suppléants :

* André MASLANKIEWICZ
* Laurent JOLY

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ELECTRICITE de l'AIN

* Anthelme PICCINI

- SYNDICAT du FURANS et de l'ARENE

Titulaires :

* Philippe SATRE
* Laurent JOLY

Suppléants :

* Emile PERRAUD
* Colette BLANCHARD

Commissions communales

- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

* Annie BERTHET
* Colette BLANCHARD
* Gabrielle PERGE
* Jean-Luc POFILET

- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Titulaires :

* Michel ARCHER
* Pierre DUPORT
* Anthelme PICCINI

Suppléants :

* André MASLANKIEWICZ
* Laurent JOLY
* Annie BERTHET

- CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT

* Michel ARCHER - Annie BERTHET - Didier BONNARD - Gabrielle PERGE - Colette BLANCHARD - René MOULIN - Jean-Luc POFILET - Laurent JOLY - Valérie CARPIN .

- FINANCES / PERSONNEL COMMUNAL

* Pierre DUPORT - Annie BERTHET - Didier BONNARD - Gabrielle PERGE - Michel ARCHER .

- MATERIEL

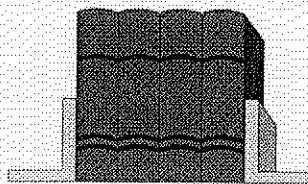
* Anthelme PICCINI - René MOULIN - Emile PERRAUD - Philippe SATRE .

VOIRIE / RESEAUX

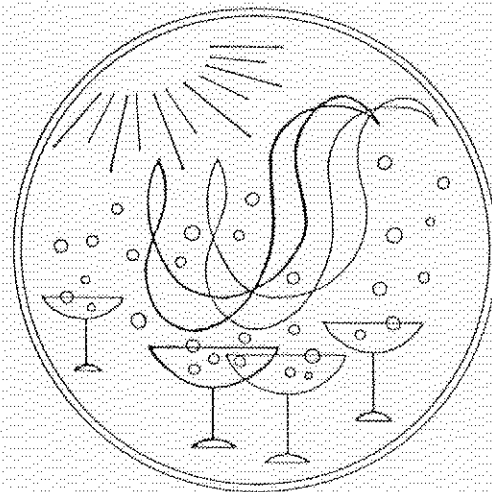
* Jean-Luc POFILET - Michel ARCHER - Philippe SATRE - Anthelme PICCINI - André MASLANKIEWICZ - René MOULIN - Laurent JOLY - Emile PERRAUD .

URBANISME

* Anthelme PICCINI - Colette BLANCHARD - Didier BONNARD - Annie BERTHET - Michel ARCHER - Jean-Luc POFILET - André MASLANKIEWICZ .



Etat Civil
Année 2001



☺ *Naissance*

Dorian Maurice René DUMOLLARD le 4 janvier

fils de Jean-Marc DUMOLLARD et de Isabelle MICHAUD



📖 *Mariage*

Véronique Agnès VERDUREAU

et

Xavier Ronald FERI

le 9 Juin

CHAZEY-BONS

DICTIONNAIRE DE L'AIN

Al. POMMEROL 1907

CHAZEY-BONS, com. du cant. et de l'arr^t de Belley (6 k.), à 71 k. de Bourg, 651 hab.

B. P. t. — T. à la gare de Chazey-Bons, 1 k. pour Bons, 3 k. pour Chazey. — Percept. et Gend. Belley. — Ecoles primaires de garçons et de filles au ch. l., école mixte au ham. de Chazey.

La gare de Chazey-Bons est sur le P.-L.-M., ligne de Virieu-le-Grand à St-André-le-Gaz, à 3 k. de la halte de Pugieu, à 8 k. de la station de Belley.

Le ch. l., agglomération de 261 hab. est au ham. de Bons. les autres ham. sont : l'Abbaye, le Bac, Chazey, Cressieu, Penaye, Rothonod. Comme habitations isolées : le château de Montchoisi, le moulin de la Tour et les fermes la Balme et Louvatière.

Le territ. est arrosé par le Furans qui passe à Bons et près de Rothonod, à Bons il reçoit, rive g., le ruisseau de Jarabout, un peu en aval il se grossit, sur la même rive du ruisseau de Cressieu.

Le chemin de G. C. n° 31 du pont de la Balme à Dortan par Belley, traverse la com. du S. au N. en passant par Bons. Le chemin de G. C. n° 32, de Belley à Serrières-de-Briord par Ordonnaz, part du ham. de Chazey et passe à celui de Rothonod. Le chemin d'I. C. n° 33, de Contrevoz à Chazey par Ceyzérieu passe entre les ham. de Bons et de Cressieu. Enfin, au S. O. du territ. se trouve le chemin d'I. C. n° 19, de Conzieu à Brénaz par Belley et Virieu-le-Grand.

La superficie est de 1059 hect. dont 357 de terres lab., 200 de prés et herbages, 32 de pâturages, 121 de vignes, 16 de landes, 2 de jardins, 187 de bois.

La récolte moyenne annuelle est de 1900 x de blé, 600 x d'avoine, 200 x de sarrasin, 150 x de maïs, 4000 x de p. de terre, 2000 x de betteraves f., 2000 x de fourrages art., 5500 x de foin, 60 x de tabac, 3500 hectol. de vin, un peu de méteil, seigle, orge, colza, navette, haricots.

On trouve en assez grand nombre des chataigniers, noyers, pommiers, poiriers, pruniers.

On compte env. 23 chevaux, 1 mulet, 1 âne, 10 taureaux, 80 bœufs, 350 vaches, 70 élèves bovins, 4 béliers, 40 brebis, 20 moutons, 60 agneaux, 60 porcs, 25 chèvres.

Le commerce se fait surtout sur les vins et les bois. 3 auberges, 2 boulangers, 1 boucher, 2 épiciers, 1 forgeron, 2 menuisiers, 2 m^{ds} de fromages.

Comme industrie, on trouve à Bons une fabrique de chaux hydraulique et ciment, occupant une trentaine d'ouvriers, la force motrice est fournie par le ruisseau le Jarabout dont les eaux sont captées et bien aménagées, la pierre est amenée par un petit chemin de fer à voie étroite. — Le moulin de la Tour, sur le Furans, occupe une vingtaine d'ouvriers, c'est un établissement important doté d'un mécanisme perfectionné actionné par des turbines, 10 paires de cylindres y écrasent annuellement environ 30000 x de blé. — Au ham. de l'Abbaye se trouve un autre moulin possédant une paire de meules et deux paires de cylindres.

Un château moderne est sur le Mont Choisi (313 m.).

Le ham. de Cressieu possède de belles ruines d'un château du xiv^e siècle.

LA CUISSON DU PAIN LE FOUR DE ROTHONOD ...

Autrefois, le pain était cuit dans les fours à bois qui se trouvaient, en principe, au centre de chaque village.

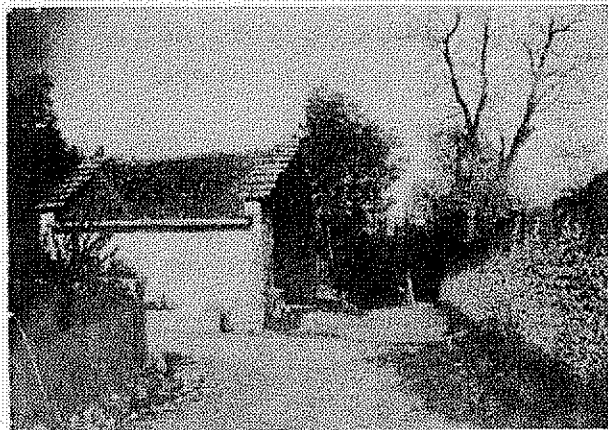


Figure 1 - Four de Rothonod au début du siècle -
Photo : M Martin - Rothonod

Celui de Rothonod , très ancien comme la plupart des fours de la région, fait exception à la règle puisqu'il fut construit au Nord du hameau.

Sur la photo ci-contre (fig.1), datant du début du siècle dernier, vous remarquerez qu'à l'origine il était ouvert. Par la suite, la construction d'un mur et l'installation d'une porte lui donnèrent l'allure que nous lui connaissons aujourd'hui.

Le foyer, quant à lui, était constitué de pierre locale appelée "molasse" ¹ résistante à des températures très élevées de l'ordre de 350 à 400°C et ayant les propriétés de la brique réfractaire actuelle. Pour éviter les déperditions de chaleur, le tout était recouvert de sable.

La particularité de ces fours réside dans leur cheminée située à l'extérieur et devant l'ouverture comme le montre la figure.2. Par effet thermique, la fumée est aspirée à l'extérieur du foyer et évacuée par la cheminée.

Cuisson du pain :

La " molasse" est chauffée avec des fagots de bois et/ou des sarments de vignes. La pierre de voûte, en prenant une teinte blanche, indique que la température idéale est atteinte. Il faut, dès lors, agir très vite et débarrasser la sole des cendres à l'aide du "Panet" ² qui, trempé dans l'eau, permet du même coup de refroidir le foyer. La température est ensuite contrôlée grâce à une poignée de "son" jetée à l'intérieur. Selon la rapidité de sa combustion, le pain peut être enfourné.

En cas de chaleur trop importante, le "panet" est à nouveau utilisé afin de refroidir le four.

Il faut savoir qu'avec ce type de four, la "molasse" restitue la chaleur emmagasinée tout au long de la cuisson avec un pic dans le premier quart d'heure. La cuisson du pain est d'environ une heure.

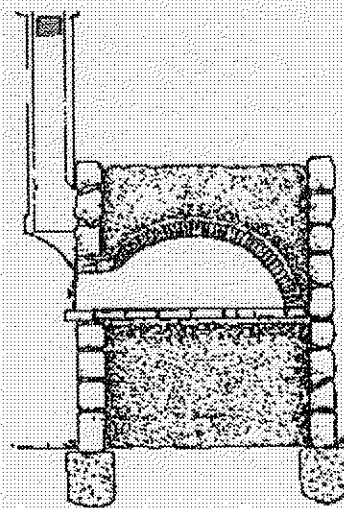


Figure 2 - Coupe du four

La photo du four (fig.1) a été reproduite avec l'aimable autorisation de M. Martin.

¹ Molasse: Grès à base de ciment argilo-calcaire englobant des grains de quartz, des paillettes de mica, etc...

² Panet :balai composé d'un manche en bois de châtaignier ou autre ayant en son extrémité plusieurs branches de buis long de 2m environ.

La Pâte :

Jadis, chaque famille confectionnait sa pâte à pain avec de la farine, de l'eau, du sel et du levain³. Celui-ci conservé dans un pot était incorporé à la pâte. A la fin du pétrissage un morceau de pâte était conservé et était réparti en fonction des besoins de chacun. Les familles se chargeaient du levain à tour de rôle.

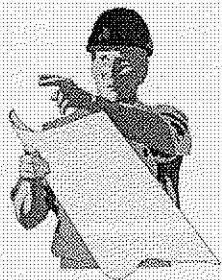
Puis, la pâte était pétrie à la maison, façonnée en boule ou en michette de 2 ou 3 kg et mise dans les "payas"⁴ en attendant la cuisson qui avait lieu deux ou trois fois par semaine.

La cuisson donnait aux familles l'occasion de se réunir et d'évoquer les histoires et les "potins" du village.

D'autres faits de la vie quotidienne étaient prétexte au rassemblement des habitants et notamment la collecte du lait qui sera abordé dans le prochain bulletin communal.

³ Levain : Morceau de pâte de la dernière cuisson fait à base de levure de bière.

⁴ Paya : panier en osier tressé avec une toile de coton cousu à l'intérieur.



Gros plan sur deux nouvelles entreprises **(ex Comptoir du Bâtiment)**

Un peu d'histoire ...

La Société **COMPTOIR DU BATIMENT** a été créée en Août 1928 par Monsieur Antonin FOLLIET qui a exercé les fonctions de Directeur Général jusqu'en Mai 1956, avant d'être remplacé par son gendre Monsieur Paul MICHAILLE . A son départ, en Juin 1976, Monsieur Maurice MATHIEU est nommé Président Directeur Général .

A l'origine, la production était plutôt orientée vers des pierres tombales en béton poli, des tuyaux en béton vibré de petites sections, des lavoirs, des cuves en béton armé, des bordures de trottoirs, des socles pour poteaux bois, des caniveaux etc ...
Assez rapidement l'évolution s'est faite vers des articles beaucoup plus importants et plus lourds tels que des poteaux armés pour lignes électriques .

Si dans les années 1937/1945, l'installation de chantiers dans la partie Sud/Sud-Ouest de la France était une nécessité du fait des difficultés de moyens de transports, dès 1950, le regroupement de la fabrication des poteaux s'est imposé sur le site de Chazey-Bons .
Par la suite, la Société **COMPTOIR DU BATIMENT** a développé d'autres fabrications .

L'entreprise a commencé avec un personnel relativement réduit, pour atteindre son point culminant avec 230 personnes dans les années 1975/1980 puis est revenu à un effectif plus réduit de 73 personnes à l'arrivée des problèmes financiers .

En effet, le **COMPTOIR DU BATIMENT** s'est trouvé en cessation de paiements à partir du 31 octobre 1998 avec un dépôt de bilan au mois de Mars 1999 suivi d'un an de redressement judiciaire avec des départs en pré-retraite, départs volontaires et licenciements .

La reprise se dessine sous la forme de deux entreprises distinctes auxquelles le tribunal a confié la gestion de l'entreprise à partir du 23 mars 2000 . Cette décision est devenue définitive le 7 décembre 2000 .

Aujourd'hui **CHAZEY-BONS PREFA** et **CONDITIONNEMENT DECHETS**
BETON (CDB) remplacent l'ancien **COMPTOIR DU BATIMENT** .

Quelques précisions sur ces deux entreprises ...

1) CHAZEY-BONS PREFAB

Président Directeur Général : Monsieur Jean-Marc VIVIER
Directeur Général : Monsieur Patrick MAUBERGER

Avec 27 salariés l'entreprise est spécialisée dans la réalisation :

- d'escaliers
- d'evergreen (procédé de mur antibruit et de soutènement végétalisé)
- de jardinières
- de piliers en béton pour bâtiments industriels
- d'éléments en béton armé pour le bâtiment et le génie civil

2) CONDITIONNEMENT DECHETS BETON (51% SOCODEI et 49% Campenon BERNARD)

Président Directeur Général : Monsieur Jean-Louis SOUCHON
Directeur Général : Monsieur Mohandass AROQ
Responsable d'activité : Monsieur Bernard MOUSSY

L'effectif est de 19 salariés et l'activité se répartit dans la réalisation de :

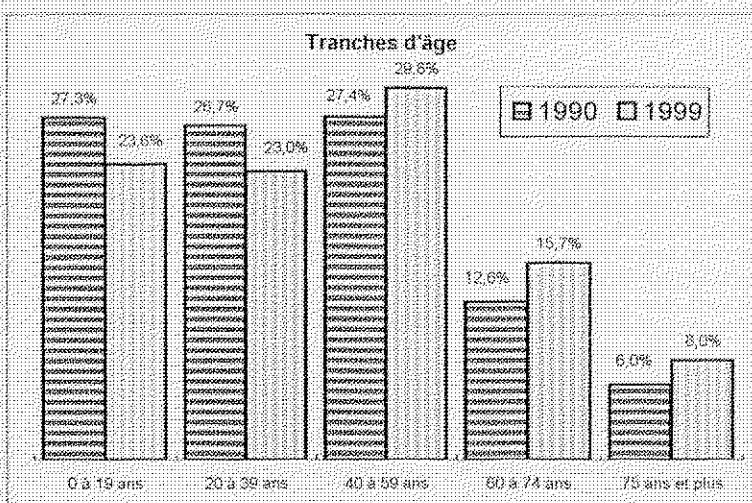
- poteaux E.D.F.
- conteneurs pour déchets radio-actifs
- charges sèches (ciment et granulats pour fabrication de conteneurs)

ainsi que l'exploitation de carrière .

Population de Chazey-Bons en 1999

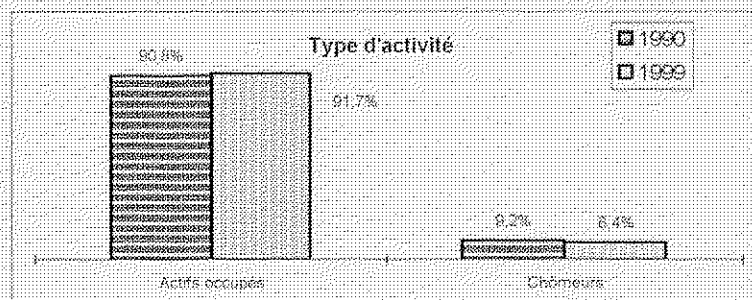
Population totale par sexe et âge			
	Hommes	Femmes	Total
0 à 19 ans	25,6%	21,6%	23,6%
20 à 39 ans	22,6%	23,4%	23,0%
40 à 59 ans	29,5%	30,0%	29,8%
60 à 74 ans	15,7%	15,6%	15,7%
75 ans et plus	6,6%	9,3%	8,0%
	%	100%	100%
Total	Nombre	332	333

Population étrangère			
	Hommes	Femmes	Total
	%	60,4%	39,6%
Total	Nombre	32	21



Population active de Chazey-Bons en 1999

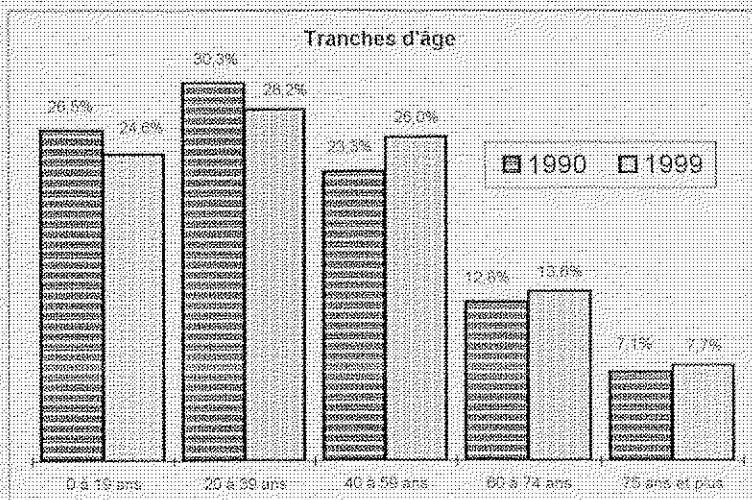
Type d'activité des 15 ans et plus			
	Hommes	Femmes	Total
Actifs occupés	94,2%	89,1%	91,7%
Chômeurs	5,8%	10,9%	8,4%
	%	100%	100%
Total	Nombre	173	137



Population nationale en 1999

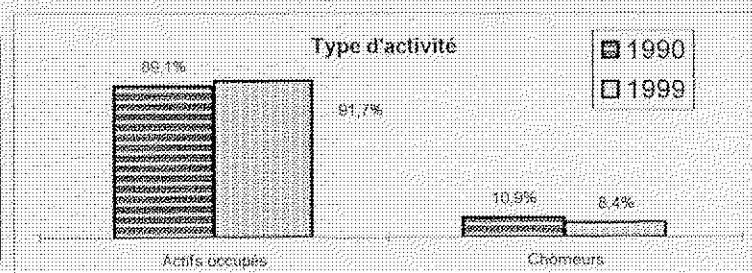
Population totale par sexe et âge			
	Hommes	Femmes	Total
0 à 19 ans	25,9%	23,3%	24,6%
20 à 39 ans	29,0%	27,4%	28,2%
40 à 59 ans	26,6%	25,4%	26,0%
60 à 74 ans	12,9%	14,3%	13,6%
75 ans et plus	5,7%	9,6%	7,7%
	%	100%	100%
Total	Nombre	28 419 418	30 101 268

Population étrangère			
	Hommes	Femmes	Total
	%	53,1%	46,9%
Total	Nombre	1 732 288	1 530 898



Population active nationale en 1999

Type d'activité des 15 ans et plus			
	Hommes	Femmes	Total
Actifs occupés	94,2%	89,1%	91,7%
Chômeurs	5,8%	10,9%	8,4%
	%	100%	100%
Total	Nombre	173	137



Rappel de quelques règles de savoir vivre

ANIMAUX

- Munir son chien d'un collier anti-aboiements à la citronnelle, et dans la mesure du possible le dresser afin qu'il n'aboie pas de manière intempestive.
- Pendant la nuit, enfermer volailles et volatiles dans l'obscurité.
- Ne pas laisser les animaux divaguer sur la voie publique (risque d'accident...)
- En bon maître ne laissez pas vos chiens faire leurs besoins sur le trottoir et si c'est trop tard ramassez-les excréments avec des sacs appropriés.

VEHICULE ET CYCLOMOTEUR

- Respecter les limitations de vitesse surtout en agglomération afin de prévenir les accidents.
- Modérer le régime de son moteur.
- Maintenir les pots d'échappement en bon état.

FETE FAMILIALE, MUSIQUE

- Pour une fête essayer de trouver une salle adaptée, sinon prévenir ses voisins, fermer portes et fenêtres, limiter le volume sonore. Ne pas prolonger les festivités tard dans la nuit et sachez que «de droit d'organiser une fête une fois par mois est un mythe».
- Si vous avez une salle adaptée, vous fermez les portes et fenêtres, vous limitez le volume de la sono, vous respectez les horaires d'ouverture de la salle et vous ne continuez pas à faire la fête sur le trottoir.

INTERIEUR DES HABITATIONS

- Placer des plots antivibratoires et des patins sous les meubles qui sont fréquemment déplacés.
- Dans la mesure du possible, empêcher les enfants de jouer aux billes, de faire du roller, de sauteur ou de courir dans l'appartement.
- Éviter de claquer les portes, de crier, de descendre les escaliers quatre à quatre...

EXTERIEUR DES HABITATIONS

- Afin de ne pas gêner les voisins, respecter les horaires, pour tondre les pelouses, brûler les végétaux .
- Stationner vos véhicules si possible à l'intérieur de la propriété ou dans votre garage.
- Ne pas récupérer les fleurs du voisin ou celles de la commune pour fleurir son jardin.
- Mettre les déchets végétaux dans les emplacements prévus à cet effet.



Mais acceptons aussi les bruits de la vie, respectons nos voisins et apprenons à vivre en Ecocitoyen

INFORMATIONS ...



Suppression de la fiche d'état-civil

Le Décret du 26 décembre 2000 *a supprimé les fiches d'état-civil* et leur délivrance par les mairies et les autorités administratives :

➔ Produire à la place une photocopie (*non certifiée conforme*) du livret de famille, de la carte d'identité ou présenter les originaux .

Cette mesure s'accompagne de la dispense pour les usagers de produire des justificatifs de domicile dans la plupart des démarches courantes .



Permis de Chasser

La loi sur la chasse ayant supprimé le visa du permis de chasser, la mairie n'intervient plus dans la validation annuelle .

➔ *Tout chasseur validera son permis dans les conditions suivantes :*

- 1- souscription d'un contrat d'assurance ;
- 2- paiement des cotisations fédérales auprès des agences bancaires mandatées par la fédération départementale des chasseurs de l'Ain, en l'occurrence celles du Crédit Agricole Centre-Est, qui délivreront également les timbres grands gibiers ;
- 3- retrait du document de validation auprès de la fédération départementale des chasseurs ou des agences du Crédit Agricole Centre-Est . Ce document doit être rempli et signé par le chasseur, il y colle également le timbre fédéral ;
- 4- muni de ce document et de l'attestation d'assurance, le chasseur paie les redevances cynégétiques, le droit au profit de l'Etat et la taxe au profit de la commune auprès du comptable du Trésor (Percepteur) .

A signaler : Les montants des redevances cynégétiques, notamment de la nouvelle redevance cynégétique temporaire, ne nous ont pas été communiqués à ce jour .

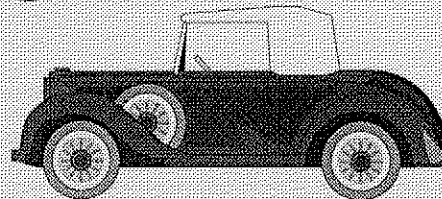


A noter : Permanence du secrétariat de mairie
du 26 Juillet au 16 Août inclus :

MARDI et JEUDI de 13 h 30 à 16 h 30

Bonne vacances à tous ?

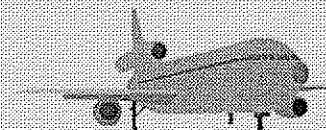
PAGE PRATIQUE...



CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Se présenter uniquement et personnellement (empreinte digitale et signature) à la mairie de son domicile (les enfants mineurs doivent être accompagnés par l'un des parents)

- ▢ Deux photos d'identité récentes et non découpées .
- ▢ Livret de famille ou extrait d'acte de naissance (préciser les dates et lieux de naissance des parents) .
- ▢ Deux justificatifs de domicile différents et récents (pour les majeurs domiciliés chez leurs parents, fournir également des justificatifs au nom de l'intéressé) .
- ▢ Carte d'identité à renouveler (en cas de perte ou de vol fournir la déclaration) .
- ▢ En cas de naturalisation récente joindre le certificat de nationalité .
- ▢ En cas de divorce fournir le jugement intégral de divorce .



PASSEPORT

Se présenter personnellement à la mairie de son domicile muni des pièces suivantes :

- ✍ Passeport à renouveler ou déclaration de perte ou de vol selon le cas .
- ✍ Pour une première demande extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance)
- ✍ Livret de famille du demandeur ou de ses parents .
- ✍ Deux photos d'identité récentes et identiques .
- ✍ 400 Francs en timbres fiscaux (bureau de tabac ou recette des impôts) .
- ✍ Deux justificatifs de domiciles (2 factures différentes : eau, E.D.F., carte de sécurité sociale ...)
- ✍ Les enfants mineurs doivent être accompagnés de l'un des parents .
- ✍ Les majeurs domiciliés chez leurs parents doivent fournir des justificatifs à leur nom ou une attestation d'hébergement établie par leurs parents et qui devra être certifiée par le Maire .
- ✍ En cas de divorce fournir le jugement intégral et définitif de divorce .
- ✍ Les parents peuvent faire inscrire leurs enfants de moins de 15 ans sur leur passeport avec photocopie éventuelle de leur carte d'identité ou extrait d'acte de naissance et deux photos d'identité par enfant et par passeport .

A S S O C I A T I O N S

ASSOCIATION CRESSOLANE	☞ Mr ARCHER Michel	01300 CRESSIEU
LA BOULE DU FURANS	☞ Mr FOGNINI René	01300 CHAZEY-BONS
AS FOOT	☞ Mr CHAMIOT Michel "Le Gibus"	01300 CHAZEY-BONS
CLUB DE L'AMITIE	☞ Mme MICHON Suzanne	01300 CHAZEY-BONS
SOU DES ECOLES	☞ Mme THOMASSET Elisabeth - Billieu -	01300 MAGNIEU
ASSOCIATION ST VERAN	☞ Mme COCHET Arlette	01300 CHAZEY
AMICALE DES POMPIERS	☞ Mr ARCHER Michel	01300 CRESSIEU
LA CHASSE	☞ Mr PICCINI Anthelme	01300 CHAZEY-BONS
LA PECHE	☞ Mr GUERIN Pierre-Dominique	01300 ROTHONOD
COMITE DE FLEURISSEMENT	☞ Mr MOULIN Pierre	01300 ROTHONOD
ASSOCIATION "CHAZEY JEUNES"	☞ Mr BONNARD Stéphane	01300 CHAZEY



Flash info !

***La Commission Animation organise une randonnée
pédestre dans les environs de Bons,
le Dimanche 2 Septembre .***

***Apéritif offert par la municipalité à tous les
participants... qu'on se le dise !!!***

***Des détails sur l'heure de départ et l'itinéraire très
prochainement . A suivre donc !***



Pour rire un peu ...

E si on parlâvè dè to è dè rien !

- Qué de pléve chô impremillè mé l'solail' è v'noua .
- Lo fin son hiôt, é chen'ton bon .
- A Rothonod on coué ou for, é fo on bon momè pè t'son fâ l'for", mè dè duè z' haouré .

Dicton :

☞ Chaleur le jour de St Germain (31/07) met à tous le pain dans la main !



Si on sortait ?!!

Programme des FESTIVITES du 2° semestre

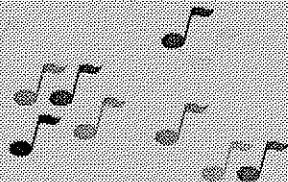
Dimanche 22 Juillet = Repas champêtre du Comité de Fleurissement
Dimanche 26 Août = Méchoui du Foot
Samedi 1er Septembre = Concours de Boules
Samedi 22 et Dimanche 23 Septembre = Brocante des Pompiers
Samedi 17 Novembre = St Véran à Chazey
Samedi 24 Novembre = Repas dansant du Foot
Mois de Décembre = "Diots à l'Alambic" du Sou des Ecoles
Dimanche 9 Décembre = Ste Barbe des Pompiers
Dimanche 6 janvier 2002 = Thé Dansant des Rois - Club de l'Amitié
Samedi 12 janvier 2002 = "Opération Boudin" de la Sté de Chasse

STOP INFO !

NOUVEAU à CHAZEY-BONS ...

*Si vous êtes intéressées par une activité de GYM DETENTE
pour dames, dès la rentrée prochaine, contactez rapidement :
MELLE COLOMBOTTO Marie-Noëlle au 04.79.81.73.53
ou adressez-vous en Mairie ...*

Venez nombreuses !



Le tri des déchets : un pari réussi !

Les 53 communes du SIVOM du Bas-Bugey sont, depuis le mois de décembre dernier, équipées pour le tri des déchets ménagers. Ainsi, vous êtes 27 000 à faire ce nouveau geste qui vise à préserver notre environnement et, les résultats nous montrent que votre engagement dans cette action est sincère.

Des résultats exemplaires !

Les communes du SIVOM du Bas-Bugey se sont réellement impliquées dans la mise en place du dispositif et déjà, les aménagements de nos points recyclages sont cités en exemple par Eco-Emballages. Ceci participe à n'en pas douter, au bon fonctionnement de ces nouvelles collectes. Les premiers chiffres sont très encourageants. Un grand merci à vous tous pour votre participation !

Emballages ménagers

en sac :
16 Kg / hab / an

sur les points recyclage
12 kg/hab/an

Verre
38 kg/hab/an

Journaux / magazines
18 kg/hab/an

Les astuces du tri !

Les emballages ménagers qui composent la moitié de nos déchets quotidiens sont très volumineux. Aussi, pour qu'ils prennent moins de place dans les sacs ou les conteneurs, vous pouvez adopter quelques petites astuces :

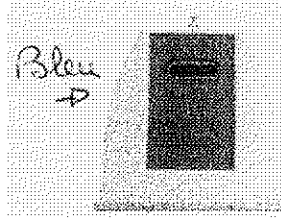
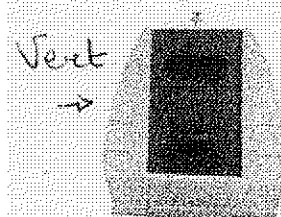
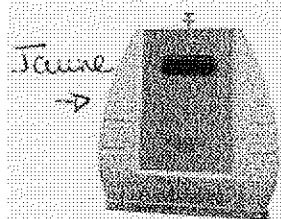
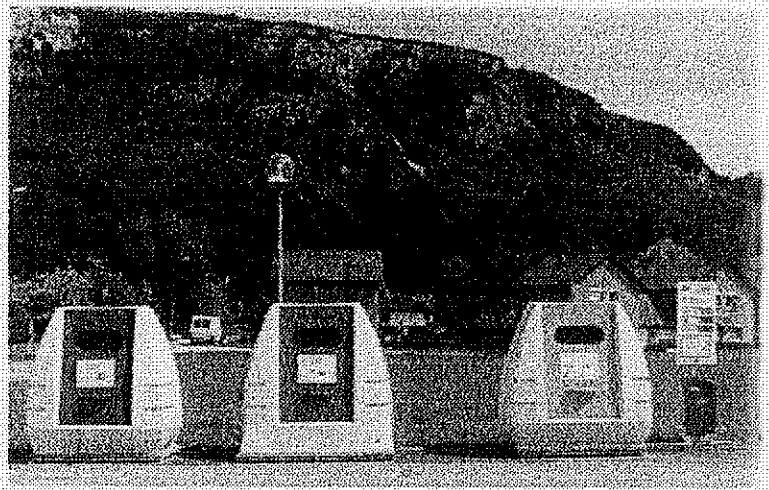
- Pliez les cartonnettes
- Ouvrir et aplatis les briques alimentaires
- Compacter les bouteilles en plastique.

Pas tous les plastiques !

Dans vos contenants jaunes, vous ne pouvez déposer que les bouteilles et flacons plastiques : eau, soda, produits ménagers, lessive, assouplissant, shampoing, bain... Les pots de yaourt, les sacs en plastique ou encore les barquettes en plastique n'ont pas aujourd'hui de filières de recyclage.

La déchetterie aussi !

Pour compléter votre tri, vous pouvez également déposer les gros cartons ou les encombrants, les toxiques, les gravats et les végétaux à la déchetterie.



~ DECHETTERIE ~ BELLEY

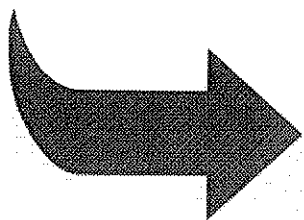
OUVERTURES SUPPLEMENTAIRES

les LUNDIS MATIN et VENDREDIS MATIN



NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

	<i>Eté</i> 25 mars	<i>Hiver</i> 28 octobre
Du MARDI au JEUDI	14H - 19H	14H - 17H30
VENREDI SAMEDI LUNDI	9H - 12H et 14H - 19H	9H - 12H et 14H - 17H30



RENSEIGNEMENTS UTILES A NOTER

MAIRIE de CHAZEY-BONS

☎ 04 79 81 70 18

Fax 04 79 81 73 64

Permanences

Mardi - Jeudi et Vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

Samedi matin de 9 h à 11 h

Sous-Préfecture de Belley

24 rue des Barons

☎ 04 79 81 01 09

Office du Tourisme Belley

☎ 04 79 81 29 06

Centre des Impôts de Belley

Îlot Grammont

☎ 04 79 81 65 40

Direction Départementale de l'Équipement

149 rue de la République

☎ 04 79 42 28 10

EDF - GDF

Sécurité Dépannage réseaux électricité

☎ 04 74 46 83 24

Sécurité dépannage réseaux gaz

☎ 04 74 46 83 25

SOGEDO à VIRIGNIN

☎ 04 79 81 08 09

LA POSTE à CHAZEY-BONS

☎ 04 79 81 70 00

Hopital de BELLEY

☎ 04 79 42 59 59

GENDARMERIE

☎ 04 79 81 69 00

SMUR

☎ 04 79 81 48 15

POMPIERS ☎ 18

URGENCES ☎ 17

